

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 OCTOBRE 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,
Mmes GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,
M. BALANS par M. BERNADET,
M. ARDURAT par M. MONIER.

Secrétaire de séance : Mme ZAÏRI-AMARAL.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2018.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

M. BERNADET informe le Conseil que suite à la réunion du 11/09/2018 avec le Cabinet AZIMUT concernant la présentation du plan de l'aménagement de bourg, il convient d'apporter certaines précisions :

- prévoir des bordures plates depuis la route des ateliers jusqu'à la bibliothèque (au lieu des bordures de 14cm)
- prévoir l'emplacement du panneau d'information lumineux pour la « réservation » du branchement électrique
- ajouter des places de stationnement pour les locataires de l'ancienne poste
- préciser le revêtement de la voie verte à partir du changement de côté (après la boulangerie)

Un nouveau rendez-vous sera demandé au Cabinet AZIMUT pour discuter sur tous ces points avant l'organisation d'une réunion publique d'information.

AMÉNAGEMENT DU « TOURNE-À-GAUCHE » :

Les travaux d'aménagement du « tourne-à-gauche, à l'intersection de la Route de Gascogne, de la Rue du Portail Rouge et de la Rue des Jésuites, sont commencés depuis le 01/10/2018. Le planning prévoit un achèvement des travaux pour le 09/11/2018. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis matins avec tous les gestionnaires de réseaux.

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de septembre :

- Mme DUPA Isabelle = 12H30 à récupérer pendant les vacances
- M. DUCOS Mickaël = 10H à payer à l'indice habituel de l'agent

Accord du Conseil.

Suite à la demande d'une partie du personnel communal de bénéficier du « pont » du vendredi 02 novembre 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil que cette journée soit accordée à l'ensemble du personnel, compte tenu qu'il n'y a eu aucune journée accordée sur l'année 2018. Accord du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux entretiens des 06 et 07 septembre derniers, le candidat retenu pour le remplacement de Mme DELAS, secrétaire, est M. FRATTI Romain.

PRINCIPE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE LOCATION :

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR a ouvert la possibilité d'instituer une autorisation préalable de location. Cette disposition vise à permettre à la Commune de surveiller la décence des logements mis ou remis en location sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la délibération du 05 juin 2018, la CDC du Sud Gironde, à qui nous avons délégué notre compétence habitat, nous demande de définir des secteurs pour la mise en place de cette autorisation préalable de location, et non la totalité du territoire de la Commune.

Le Conseil décide de solliciter la CDC du Sud Gironde pour la mise en place de l'autorisation préalable de location sur les périmètres suivants :

- du n°01 au n°33 Route de Gascogne
- du n°02 au n°38 Route de Gascogne
- du n°68A au n°106 Route de Gascogne
- du n°117 au n°141 Route de Gascogne
- du n°172 au n°202 Route de Gascogne
- du n°1 au n°28 Rue de Cariot
- du n°1 au n°35 Rue Casquit
- du n°2 au n°34 Rue Casquit

et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC du Sud Gironde.

PLUI :

MM. BERNADET et DULUC donnent le compte rendu de la réunion du 19/09/2018 :

Avancement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

- Échanges avec la Chambre d'Agriculture :

. Prendre des mesures fortes visant à réduire la consommation d'espaces

. éviter l'urbanisation en dehors des enveloppes urbaines

. classer en zone A les parcelles AOC plantées ou non

. afficher la volonté communautaire de préserver le foncier agricole au moyen de Zones Agricoles Protégées (ZAP)

. créer des espaces tampons entre les zones agricoles et les zones d'urbanisation futures

- Échanges avec le bureau d'étude CITADIA sur la présentation du projet aux services de l'État afin d'accorder le PADD avec la loi.

Présentation du projet à la population les 9/10/16/17 octobre. (à Pian-sur-Garonne le 16/10).

Novembre-Décembre-Janvier : débat sur les orientations générales du PADD au sein de chaque Conseil Municipal.

Janvier-Février 2019 : échanges en Commission Urbanisme sur les observations issues des Conseils Municipaux.

Février : débat sur les orientations générales du PADD en conférence intercommunale.

Février-Mars : débat sur les orientations générales du PADD en Conseil Communautaire.

SISS :

M. BERNADET et Mme BANOS donnent le compte rendu de la réunion du 20/09/2018 :

- rapport d'activité 2017 du SISS Bâtiments et du SISS Transports

- adhésion à l'expérience de la médiation préalable obligatoire

- achat de carburant

- convention pour le transport des élèves du Lycée Agricole de Bazas

- convention pour le transport des supporteurs Langon XV
- achat en leasing de deux bus d'occasion
- modifications au tableau du personnel : promotion interne, avancement de grade, intégration d'un CDD
- rencontre avec la Région pour étudier la possibilité d'obtenir quelques lignes supplémentaires
- bilan de la rentrée scolaire 2018/2019 : 1.241 inscrits
- mise à l'étude sur certains circuits de transporter des particuliers avec les enfants.

SICTOM :

M. BERNADET et Mme SERVAND donnent le compte rendu de la réunion du 26/09/2018 :

- règlement intérieur
- tableau des effectifs : intégrations de contrats aidés (4), avancements de grade (9), obtentions de concours (2)
- étude d'optimisation des collectes : somme prévue au budget 20.000€. Pour une étude complète : 43.606,80€ avec une aide de l'ADEME de 26.437€
- projet de centre de tri à Saint-Denis de Pile : étude de lancement de la SPL « TRIIRONDE », estimation du futur centre de tri = 20M€ (400.000T), le SICTOM Sud Gironde représentera 10,39% de la population concernée et donc 10,39% de la dépense.
- envisager des coûts supplémentaires pour le traitement du bois : le marché national est saturé, aujourd'hui le bois est évacué pour 0€, dans l'avenir le coût sera de 50€/tonne x 2.100 tonnes soit 105.000€...
- augmentation du carburant +45.000€
- le 05/11/2018, la Commune de Toulenne va prêter son broyeur pour l'opération Proxi-Déchets Verts de Saint-Macaire afin d'en tester l'utilité.

COMMISSION GEMAPI :

MM. BERNADET et PONCHATEAU donnent le compte rendu de la réunion du 27/09/2018 :

- visite des ouvrages de la digue le 18/09 avec les représentants de la CDC et du Département
- avec l'aide de l'ex-Président de l'Association Syndicale d'Endiguement, la Commune a envoyé ses commentaires sur l'intérêt général de la digue (prévention des risques d'inondation de la Garonne, mais aussi gestion des écoulements des eaux de pluie des coteaux...), ces commentaires ont été présentés et distribués aux membres de la Commission
- la Commission a décidé de reconnaître l'importance de notre système d'endiguement et de le proposer au Conseil Communautaire
- à la question de savoir qui entretient la digue en attendant les futures décisions, nous n'avons pas encore de réponse ferme.

COMMISSION CANTINE :

M. DULUC présente le bilan du restaurant scolaire :

- le solde des impayés au 03/09/2018 s'élève à 857,20€ (comprenant les années antérieures)
- fiches d'inscriptions 2018/2019 : sans viande (12), sans porc (13), PAI (2), allergies (3)
- choix des familles pour le mode de règlement des factures pour la saison 2018/2019 : 101 par prélèvement, 35 par chèque et 15 en espèces (2017/2018 : 92 par prélèvement, 51 par chèque et 19 en espèces – 2016/2017 : 83 par prélèvement, 50 par chèque et 18 en espèces).

CVLV :

Mme GAURY donne le compte rendu de la réunion du 12/09/2018 concernant le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) :

- réunion de restitution concernant l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie de développement du projet social du CVLV avec le Cabinet ELLYX
- état des lieux du diagnostic : faible renouvellement du Conseil d'Administration, ancrage territorial re-questionné, sensation d'être « prestataires de services »
- principaux enjeux de demain : changement de regard de certains partenaires, insuffler un nouveau souffle pour l'association, mobiliser les élus sur les projets portés par l'association sur le territoire
- stratégie de développement du projet social de l'association : le CVLV au service des habitants et du territoire pour une nouvelle ruralité solidaire dynamique (animation, accueil, information, lieu de proximité, projets ponctuels pour et avec les habitants...)

COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission de Contrôle pour la liste électorale qui seront nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier 2019 :

- M. Lucien GAZZIERO
- M. Alain BERNADET
- Mme Roseline SERVAND
- M. Jean-Louis VIGNES
- Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL

Accord du Conseil.

DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT À LA CDC DU SUD GIRONDE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil le cadre réglementaire désormais applicable concernant les compétences Eau et Assainissement :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, en son article 64 IV a acté le caractère obligatoire des compétences Eau et Assainissement des eaux usées pour les communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.
- Toutefois, le caractère obligatoire de ce transfert de compétences et ses modalités ont fait l'objet de nombreux débats parlementaires.

Adoptée au terme de ces débats, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, promulguée au Journal Officiel n°179 du 5 août 2018, apporte un assouplissement au caractère obligatoire dès 2020 de ces prises de compétences par les communautés de communes, avec une possibilité de report à 2026.

En effet, en son article 1, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 stipule :

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas [...] les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire [...] de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Eu égard à l'importance de la réorganisation qu'induirait le transfert de ces compétences à la CDC du Sud Gironde d'une part, aux enjeux techniques et financiers d'autre part, Monsieur le Maire met en avant qu'il est nécessaire de se donner du temps pour étudier de manière fine les incidences et préparer sereinement les évolutions induites. Il précise que la décision du report à 2026 de la prise des compétences Eau et Assainissement des eaux usées n'impacterait pas la compétence SPANC déjà du ressort de la CDC du Sud Gironde.

Aussi, vu la position unanime du Conseil Communautaire, réuni le 17 septembre 2018, favorable au principe de report de la prise de compétence par la CDC du Sud Gironde à 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la CDC du Sud Gironde le 1^{er} janvier 2020 et de solliciter le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.
Accord du Conseil.

PÉTITION RIVERAINS EN COLÈRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la réunion du Conseil du 04/09/2018, un courrier a été envoyé à Monsieur le Sous-Préfet de Langon le 10/09/2018, dont copie à la Gendarmerie, pour l'alerter sur deux situations préoccupantes pour la sécurité des habitants de la Commune (Route de Bas et Rue de Cariot/Rue du Port/Route de Gascogne).
Monsieur le Sous-Préfet a répondu le 14/09 en indiquant qu'il a saisi les services de Gendarmerie afin qu'ils lui apportent les éléments sur cette situation préoccupante.

COMMISSION COMMUNALE DE VOIRIE :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion de ce matin :

- étude de la création d'un dos d'âne sur la Route de bas, suite aux plaintes des riverains :

Il existe déjà deux ouvrages sur cette route. Le Conseil serait plutôt favorable à la pose de « coussins berlinois ». Un devis sera demandé. Affaire à suivre.

PRISE EN CHARGE DE L'ÉLECTRICITÉ DU DOMAINE D'ANGÈLE :

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'Association Syndicale des co-Lotis du Domaine d'Angèle concernant la facture d'électricité pour la période du 01/03 au 14/07/2018.

L'ASL du Domaine d'Angèle a résilié son contrat le 12/07/2018 et a donc réglé les factures d'EDF Entreprises jusqu'à cette date.

La Commune ayant repris à sa charge la voirie et les espaces verts de ce lotissement depuis le 1^{er} mars 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser la somme de 133,18€ correspondant à cette période selon la facture présentée par l'ASL du Domaine d'Angèle.

Accord du Conseil.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association « Les Doigts Malins et Créatifs » a envoyé une lettre de remerciements pour le versement de la subvention 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention complémentaire à l'OCCE de l'École pour financer leur spectacle de Noël. Accord du Conseil pour verser la somme de 610,00 euros.

JOURNAL SUD-OUEST :

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. Arnaud DEJEANS, journaliste à Sud-Ouest Langon, souhaiterait connaître le calendrier des prochains conseils municipaux afin de relater dans les colonnes du journal les projets de la Commune. Le Conseil est favorable pour informer ponctuellement ce journaliste des principaux projets mais pas de toutes les dates des Conseils Municipaux.

PROJET MUTELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

Mmes ZAIÏRI-AMARAL et PEDEBIBEN présentent au Conseil l'étude qui a été faite pour une participation financière éventuelle pour la mutuelle des agents :

- IPSEC :

. propose d'ouvrir un compte gratuit au nom de la collectivité où seront rattachés les contrats des employés,

. présente des formules pour un agent seul ou pour l'agent et sa famille,

. l'agent peut aussi optionner sur une sur-complémentaire

. peut aussi garantir une prévoyance dans le cas du maintien de salaire lors d'arrêt de travail supérieur à trois mois

- MNT :

. l'ouverture du contrat se fait individuellement par l'agent

. la cotisation est en fonction de son âge et du choix de la garantie

- OCIANE :

. versement d'une « prime pour l'aide au paiement de la mutuelle » (point fort : libre choix de chacun de leur mutuelle, point faible : pas d'obligation de s'en servir dans ce but)

. ouverture d'un compte collectif sans frais pour la collectivité (point fort ; participation auprès des agents, point faible : imposer le choix d'une mutuelle si l'agent veut bénéficier de la participation de l'employeur)

L'avantage dans le choix de participer au paiement d'une mutuelle permet de nous assurer que nos agents ont un minimum de couverture, cela évite la précarité.

Le Conseil est favorable à la poursuite de cette étude par le biais d'une enquête qui sera distribuée à tous les agents.

OCTOBRE ROSE :

Mme BANOS rappelle au Conseil qu'une marche est organisée dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » le Dimanche 14 Octobre 2018. Rendez-vous à 8H30 autour d'un café, départ à 9H pour environ 5 km.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.